

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,  
le 10 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
3 MAI 2016

DATE d'AFFICHAGE  
17 MAI 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 34

Étaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, -Maryvonne TATARD.

Étaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Bernadette GRIGNON, - Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Régine ROSSET.

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**  
**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**  
**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**  
**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°58-2016 – REVALORISATION DES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Le Président rappelle qu'un certain nombre de services proposés par la Communauté de Communes sont soumis à tarification.

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 1er mars 2016, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances propose une augmentation des tarifs de 2% arrondi à la tranche de 5 centimes supérieure, sauf exceptions (forfait, facturation au prix coûtant et tarif départemental), pour les services suivants :

- Résidence La Marinière (à compter du 1er juillet 2016)
- Restauration scolaire (à compter du 1er septembre 2016)
- TIC (à compter du 1er septembre 2016)
- Gens du Voyage (à compter du 1er juillet 2016)
- Accueil de Loisirs Vacances à la Carte (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016)
- Piscine (à compter du 1er juillet 2016)
- Chantier d'insertion Floriculture (à compter du 1er juillet 2016)
- Chantiers d'insertion Nature et Patrimoine (à compter du 1er juillet 2016)
- Autres services techniques (à compter du 1er juillet 2016)
- Sports (à compter du 1er septembre 2016)
- Transports Scolaires (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016)
- Maison Funéraire (à compter du 1er septembre 2016)

L'ensemble des tarifs appliqués par la Communauté de Communes se trouvent récapitulés en annexe.

Envoyé en préfecture le 17/05/2016

Reçu en préfecture le 17/05/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160510-DELIB\_58\_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation tarifaire des services présentés ci-dessus,
- **ADOpte** l'ensemble des tarifs présentés en annexe.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 17/05/16

Le Président,

